

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE

L'ENFANT : Remplir 1 formulaire par enfant

Nom :Prénom :Sexe : M F
 Date de naissance :
 Lieu de naissance (ville/département) :
 Adresse :
 L'enfant réside :
 chez les parents chez la mère chez le père chez les tuteurs

LA FAMILLE

Situation familiale des parents :
 mariés pacsés vie maritale divorcés séparés

Mère : Autorité parentale Oui Non
 Nom de jeune fille :
 Nom d'usage :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Profession :
 Lieu d'activité :
 Adresse (si différente de celle de l'enfant) : ..

 N° Tél domicile :
 N° Tél portable :
 N° Tél professionnel :
 Courriel :@.....

Père : Autorité parentale Oui Non
 Nom d'usage :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Profession :
 Lieu d'activité :
 Adresse (si différente de celle de l'enfant) : ..

 N° Tél domicile :
 N° Tél portable :
 N° Tél professionnel :
 Courriel :@.....

LA FRATRIE : (nom des frères et soeurs scolarisés ou non)

Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

DÉROGATION :

C'est une procédure d'**EXCEPTION** qui doit être motivée. Il vous appartient de fournir les justificatifs demandés sur la fiche spéciale «*Demande de dérogation de secteur scolaire*» disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la ville www.ville-cernay.fr. Une commission, constituée de l'ensemble des directeurs des écoles de la ville et de l'adjointe aux affaires scolaires se réunit chaque année au début du mois de mars pour étudier les demandes et décider de la suite à y donner.

En général l'affectation des élèves se fait au plus près des besoins et des demandes des familles (proximité du domicile, rapprochement de fratrie,) **ainsi qu'en fonction des effectifs des écoles.**

L'inscription est réalisée prioritairement dans l'école du secteur d'habitation.

Je souhaite demander une dérogation pour mon enfant : OUI NON

Si votre enfant est gardé par une tierce personne (nounou, grands-parents,.....) veuillez nous fournir les informations suivantes :

Nom de famille de cette personne :Prénom :

Qualité :

Adresse :

ÉCOLES BILINGUES :

2 écoles maternelles proposent un cursus bilingue : l'école **Saint Joseph** qui couvre le secteur Roses/Hirondelles/St Joseph et l'école **des Géraniums** qui couvre le secteur des Géraniums.

Cursus souhaité : Section monolingue Section bilingue

CAS PARTICULIER DES ENFANTS DE 2 ANS :

L'école maternelle n'est obligatoire qu'à partir de 3 ans.

Toutefois certains enfants ayant atteint l'âge de 2 ans peuvent, à condition de remplir les critères mis en place par l'Education Nationale, intégrer une classe de l'école des Hirondelles (Tél : 03 89 75 55 92). C'est la seule école maternelle de la ville qui offre cette possibilité.

Cette classe «particulière» peut accueillir au maximum 18 enfants venant de **toute la commune**. Les parents intéressés devront s'engager à faire poursuivre toute la scolarité maternelle de leur enfant dans cette école.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service scolaire de la Mairie de Cernay. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» j'ai la possibilité d'exercer mon droit d'accès aux données et de les faire rectifier.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur cette fiche.

Date :

Signature :

Les inscriptions dans les écoles de la commune ont lieu en 2 temps : Dépôt de la fiche à la mairie avant la fin du mois de février puis inscription définitive dans l'école d'affectation qui vous sera communiquée sur le certificat que vous recevrez fin mars et qui sera demandé par les chefs d'établissement.